



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 9 juin 2023
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le neuf juin à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Frédéric MOREIRA qui avait donné pouvoir à Roland MAZAUDIER ;
Marie-Claude CLAIN qui avait donné pouvoir à Françoise LESCOËT ;
Véronique PELISSIER qui avait donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS ;
Béatrice PRIEZ qui avait donné pouvoir à Isabelle YATOUNGOU ;
Nadia BERTRAND qui avait donné pouvoir à Henri POIRSON ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Harielle LESUEUR.

OBJET : CONVENTION AVEC ORANGE DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS
D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS CHEMIN DES BÉTHUNES ET RUE
ALEXANDRE PRACHAY

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-19 ;

VU l'avis de la commission municipale du 1^{er} juin 2023 ;

VU le rapport de Serge GOUGEROT précisant que des travaux d'enfouissement des réseaux vont être réalisés par la commune dans le cadre de la requalification complète de la voirie chemin des Béthunes et rue Alexandre Prachay ;

CONSIDÉRANT que selon les termes de la convention, la commune prendra en charge la réalisation des tranchées ainsi que la pose des installations de communications électroniques, la fourniture du matériel de génie civil, les travaux relatifs au câblage cuivre. et que l'opérateur ORANGE assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs au câblage fibre optique ;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de ces travaux, la commune est amenée à signer une convention avec ORANGE, définissant les modalités administratives, financières et techniques des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications ;

CONSIDÉRANT que l'opérateur ORANGE versera à la commune une participation de 6 852,40 € TTC pour les travaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention correspondante et les actes subséquents ;

AUTORISE le Maire ou son représentant dûment habilité à émettre à la fin des travaux un titre de recette d'un montant de 6 852,40 € TTC (six mille huit cent cinquante deux euros et quarante centimes toute taxe comprise) à l'opérateur ORANGE.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 23/06/2023

Le Maire

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance

Laurent LINQUETTE

Harielle LESUEUR